

PROVINCE DE QUÉBEC43^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 27 MARS 2024

CABINET DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE*Québec, le 27 mars 2024*

Aujourd'hui, à quinze heures cinq, il a plu à Son Excellence la Lieutenant-gouverneure de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 42 Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence la Lieutenant-gouverneure.